

# LE SUDISTE ENCHAÎNÉ



## Réunion DP de Janvier 2015

La réunion des délégués du personnels de ce 22 Janvier 2015 a pris une tournure toute particulière, quand à l'issu du tour de table des OS - tour de table durant lequel chacun organisation syndicale peut faire une déclaration - tout les organisations présentes se sont levées pour quitter la séance : SUD-Rail, FO, CGT, CFDT et UNSA.

Pour comprendre le mécontentement de vos délégués, revenons à la réunion des DP du 9 Octobre dernier. Lors de cette réunion, toutes les OS interpellent Mr Arnaud PETITJEAN, dirigeant de l'UL PRR et président de séance de nos DP. C'est lui qui tient ces réunions et qui « donne le rythme ». C'est d'ailleurs à propos de ce rythme que nous l'interpellons puisque pour pouvoir tenir les réunions DP sur 1 journée, il n'y va pas avec le dos de la cuillère.

Déjà lors de la 1ère réunion DP, celui-ci faisait l'impasse sur la lecture des questions auxquelles il apportait ses réponses. Vous n'aviez même pas le temps de prendre connaissance de la question qu'il était déjà en pleine réponse ! Cet oublie lui étant rappelé, il fallait gagner du temps et la seule façon de faire, c'est de limiter la durées des réponses et des débats qui suivent avec son fameux « Question suivante » en plein débat ou demande de précisions. Quand aux questions, qu'il classe lui-même de « questions statistiques », comprenez par là qu'il vous donne des tableaux ou des chiffres comme seule réponse, là oubliez les explications et les débats... **Réponses inappropriées, questions esquivées ou non traitées en séance, la direction se permet même de choisir les questions qu'elle souhaite traiter.**

**Vos délégués portent vos questions  
qui méritent toutes des réponses  
claires, motivées et argumentées !!!**



Lors de la DP « N°0 » de mise en place des réunions DP, vos délégués Sud-Rail avaient interpellé Mr PETITJEAN sur la probable nécessité de devoir réaliser ces réunions sur 2 journées pour pouvoir traiter correctement l'ensemble des questions. Puis à la fin de la 1ère réunion DP, nous avons pris soin de lui refaire cette demande, au vu de la qualité de ses réponses et du traitement des questions à la va-vite. Rappel fait à nouveau lors la 2nd et 3ème réunion DP... sans être entendu.

Nos dirigeants n'étant pas enclins à travailler correctement en réunions DP, SUD-Rail a alors fait appel à l'avis de l'inspecteur du travail sur cette problématique. Sa réponse est claire:

*« ... » En application de l'article L2315-8 du Code du Travail « ... » il résulte de ces dispositions que le nombre d'une réunion par mois est un minimum et non un maximum et qu'il n'est donc pas impossible si besoin, de faire une réunion supplémentaire. De même cette réunion supplémentaire peut être sollicitée soit par l'employeur, soit par les délégués du personnel dans les conditions rappelées ci-dessus.*

*« ... » l'employeur qui refuse de reprendre plus tard la réunion ou d'en organiser une seconde, est susceptible de commettre le délit d'entrave à l'exercice régulier des fonctions des délégués du personnel, lequel est puni en application de l'article L2316-1 du Code du Travail d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 3750 euros. Il convient donc de solliciter une réunion exceptionnelle auprès de votre employeur afin de pouvoir épuiser les questions qui n'ont pu être traitées lors de la séance du 24 septembre dernier.*

Pourtant, lors de la réunion DP N°4, rien n'a changé. C'est ainsi que l'ensemble de vos délégués ont présenté à Mr PETITJEAN un courrier unitaire:

*Monsieur le Directeur, Les élus Délégués du Personnel rappellent que le déroulement de la séance DP du 24 septembre dernier ne relève pas d'un exercice normal de leurs fonctions. Sur votre initiative, la séance a été levée à 18h18, après le traitement de la question n°136, sans que l'ordre du jour ne soit épuisé.*

*Malgré les interventions de toutes les délégations présentes, vous n'avez pas souhaité organiser une nouvelle séance pour traiter des questions restantes, ne nous laissant d'autre choix que de demander un arbitrage sur ce sujet par l'inspection du travail du Rhône.*

*Pour ces raisons, respectant les recommandations de cet arbitrage (fourni en annexe), les délégués du personnel vous demandent d'organiser une séance DP supplémentaire afin de traiter les questions n°137 à n°168 de l'ordre du jour du 24 septembre 2014.*

*Dans l'attente d'une réponse positive, veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.*

Revenons-en à ce 21 Janvier. Une fois le tour de table préalable réalisé, nos dirigeants prennent à leur tour la parole pour faire, comme à leur habitude, des commentaires sur les déclarations des OS et revenir sur certains points évoqués dans celles-ci. Une fois ces commentaires terminés, allons-y, c'est parti pour les questions !

Vos délégués SUD-Rail demandent alors la parole, pour revenir sur le courrier qu'il avait reçu **2 mois** auparavant, et pour lequel nous n'avons eu ni réponse écrite (fut-elle positive ou négative), ni réponse orale en ce début de réunion. Pointant le mépris de nos dirigeants qui font l'impasse sur ce courrier unitaire qui aurait dû les interpeler et pour lequel ils n'avaient pas l'intention de donner suite, vos délégués SUD-Rail décident de quitter la séance pour signifier notre mécontentement d'une part et qu'il n'est pas envisageable que la Direction méprise les cheminots que nous représentons dans ces instances officielles et si importantes.



Les autres OS suivront le mouvement et quittent à leur tour la réunion. Vos OS ne s'étaient pas concertées avant de décider de faire bloc, c'est donc bien un problème général de fonctionnement de cette instance qui est pointée par tous.

Une DCI commune est alors déposée auprès de Mr Jean ROUCHE, Directeur FRET Sud-Est, afin de pouvoir dénoncer ces dysfonctionnements et de pouvoir enfin trouver une solution. Lors de la rencontre avec nos dirigeants dans le cadre de la DCI, aucune réponse positive n'a été apportée à nos interrogations et revendications.

Un préavis de grève a donc été déposé, couvrant toutes les périodes du vendredi 6h00 au lundi 18h00 à partir du 13 Février 2015 jusqu'au 6 Avril 2015. Vos délégués SUD-Rail souhaitent au travers ce préavis de grève, que soit simplement respectée la réglementation du travail lors des réunions DP; que le Président de séance prenne les dispositions nécessaires afin que l'ensemble des questions, qui sont remontées par vos délégués et qui sont des questions qui intéressent l'ensemble des cheminots de la DP3 de la DFAC, soient traitées en réunion ou si nécessaire qu'une réunion supplémentaire soit organisée.



Le 07 février 2015

Monsieur le directeur FRET AUTOCHEM

Objet : **Préavis de grève**

Monsieur,

La rencontre du 2 février 2015 dans le cadre de la DCI déposée le 29 janvier 2015 n'a pas apporté de réponses aux interrogations et revendications des cheminots de la DFAC dépendant de la DP3.

C'est pourquoi, les délégations CGT, UNSA, SUD-Rail et CFDT, conformément à l'article L 2512-2 du code du travail, vous déposent un préavis de grève couvrant toutes les périodes **du vendredi 6h00 au lundi 18h00 à partir du 13 février 2015 et ce jusqu'au lundi 6 avril 2015.**

Ce préavis couvre l'ensemble des agents de la DFAC dépendant de la DP3 ainsi que ceux qui sont amenés à les remplacer.

Ce préavis est motivé par les revendications suivantes :

**- Respect des cheminots et des délégués de la DP3.**

Pour la délégation SUD-Rail

Pour la délégation UNSA

Pour la délégation CFDT

Pour la délégation CGT

## **SIRIUS NG : LA POMME PRETE A ETRE CROQUEE**

Nos vieux SIRIUS « 1 » (qui étaient déjà vieux et dépassé lors qu'ils vous ont été fournis...) ont commencé à être remplacés par l'iPad de chez Apple. Quelques retards sur les commandes d'iPad ont entraîné des retards dans les JF Formation SIRIUS NG, mais l'ensemble des ADC devraient être formés et dotés en ce début d'année. Nous vous rappelons qu'à l'issue de cette formation, si vous ne maîtrisez pas l'outil, vous devez demander à votre CTT un complément de formation.

## **PERTE DES TRAINS ESSO SUR LA RESIDENCE DE NIMES...**

Lors du dernier changement de service, la Direction de la DFAC fait le choix de donner au Dépôt de Saint-Jory les trains cargo ESSO « pour des raisons économiques de montage » des journées. Nous devrions cependant être heureux d'avoir un roulement sans perte de charge au changement de service de Décembre. Est-ce qu'il y aurait d'autres choix moins officiels de fait par notre Direction ?

## **UN RELAIS LOCAL OU PAS**

Lors des restructurations internes à l'ULRM et qui se sont faites en douce, les résidences de Nîmes et Avignon ont perdu leur gestion par le relais local de Miramas (Jean-Louis), ce que nous déplorons fortement.

## **COMPTE PERSONNEL FORMATION**

Depuis le 5 Janvier 2015, le « compte personnel formation » remplace le relevé du DIF. Vous pouvez donc depuis cette date activer et consulter votre compte personnel sur le site:

**[www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)**

## **LOI EGALITE HOMMES/FEMMES**

Aucune information n'a été faite aux agents de la DFAC concernant l'application de la l'article L1225-16 de la loi du 4 août 2014 portant sur l'égalité réelle entre les hommes et les femmes. L'information a été diffusé aux référents RH... Rappelons que cette nouvelle loi permet à un agent d'obtenir 3 absences pour lui permettre d'accompagner sa femme ou sa compagne aux examens prénataux, sans perte de salaire.

## **CAHIER DE DEROGATIONS**

Les cahiers de dérogations sont (normalement...) toujours consultés afin de vous permettre d'obtenir vos compensations lors de dérogations. Annotez toutes vos dérogations, même minimales ! Si le cahier dérogation n'est plus présent, faites le savoir à vos délégués SUD-Rail, il arrive de temps à autre qu'ils disparaissent ou ne soient plus remis à leur place...

## **PROBLEMES DE TAXIS... ENCORE ET TOUJOURS**

Régulièrement vous nous faites remonter des problèmes avec les taxis: taxi pas commandé, retard du taxi, taxi qui passe en avance... Pour tout problème ou dysfonctionnement, aussi minimes soient-ils, faites nous les remonter ( [sudraildp3dfac@gmail.com](mailto:sudraildp3dfac@gmail.com) ) et annotez vos BS !



Sur votre périmètre DP, ce sont 7 élus SUD-Rail et toute une équipe de militants qui défendent vos intérêts au quotidien.

N'hésitez pas à prendre contact avec vos élus et interlocuteur locaux.

**[sudraildp3dfac@gmail.com](mailto:sudraildp3dfac@gmail.com)**

**GUSCIGLIO Laurent - Sibelin**

**MEYER Eric - Sibelin**

**GOURDON Cyril - Dijon**

**CEDAT Didier - Dijon**

**GALVEZ Christophe - Nîmes**

**MARTIN Cédric - Chalindrey**